



**SOUS EMBARGO JUSQU'AU
JEUDI 20 AOÛT 2020,
17H40**

CONTACT

Maryse Gits

SOFTIMAT

Tél.: +32 2 352 83 86

maryse.gits@softimat.com

Lasne, le 20 août 2020 à 17h40

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat SA publie ci-dessous l'information requise par l'article 14 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

1. Date de la notification : 20 août 2020
2. Date de franchissement de seuil : 17 août 2020
3. Motif : Bernard Lescot a franchi à la baisse une quotité de 25% du total du nombre des droits de vote suite à son renoncement à l'usufruit qu'il détenait sur 1.191.600 actions au profit de ses filles Ingrid Lescot et Christina Lescot.
4. Dénominateur : 4.298.767 actions (avec droit de vote)
5. Déclarant : Bernard Lescot

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	<u>Non liés à</u> des titres	Attachés à des titres	<u>Non liés à</u> des titres
Bernard Lescot	1 330 100	0	0	0%	0%
Ingrid Lescot	0	595 800	0	13,86%	0%
Christina Lescot	0	595 800	0	13,86%	0%
		1 191 600	0	27,72%	0%

Les notifications de participations importantes conformément à la Loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Softimat, peuvent être transmises à maryse.gits@softimat.com

La présente information est publiée sur le site www.softimat.com